

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le six novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BARRET, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Daniel BARRET, Maire, Sylvain BARRA, André GUILLAUME, Catherine HANOT, Bernard HÉLARY, Valérie HÉLARY, Marie-Reine JÉGOU, Michel LE VOGUER, Joël PULLANDRE, Fabrice ROLLAND, Isabelle SENANT, Sylvie THOMAS.

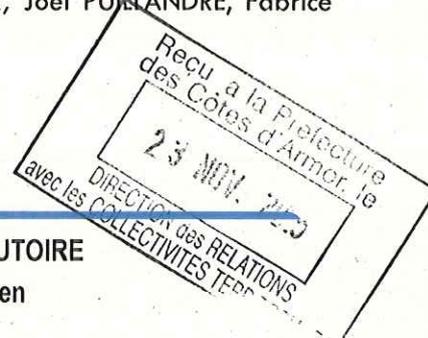
ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Madame Liliane CLEC'H

A DONNE POUVOIR : Madame Liliane CLEC'H à Madame Catherine HANOT.

Secrétaire de séance : Marie-Reine JÉGOU

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres votants :	13
Nombre de membres absents :	1
Nombre de membres exclus :	0

CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Par transmission en
Préfecture le :



15-11-13/AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle le projet de Schéma présenté par le Préfet, en CDCI du 13 octobre 2015 :

- diminution de 30 à 9 intercommunalités
- renforcement des pôles constitués par les villes centres (Saint Briec, Lamballe, Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac) en permettant la transformation de 2 intercommunalités élargies autour de Guingamp et de Dinan en Communautés d'Agglomération
- maintien d'une solidarité et une proximité entre les territoires intermédiaires axés sur les services aux personnes.

« Ce schéma constituerait une étape vers un élargissement progressif des intercommunalités autour des principaux pôles en vue de se rapprocher à terme des périmètres des Pays, des aires urbaines et des bassins de vie et d'emploi. La taille de ces grands ensembles, dans le futur, sera la seule à même de conforter le département des Côtes-d'Armor entre les métropoles de Rennes et Brest » (extrait du rapport « Projet de Schéma »).

Par courrier reçu en date du 15 octobre, Monsieur le Préfet invite les collectivités concernées par ce schéma à délibérer sur les propositions concernant notre territoire, à savoir une fusion entre le Leff Communauté et Lanvollon Plouha.

Ce territoire fusionné regrouperait 28 communes et 30 677 habitants alors que la population moyenne des 9 intercommunalités projetées serait de 68 445 habitants.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité,

EMET un avis défavorable au projet de SDCI,

RÉAFFIRME sa volonté de fusion avec Le Leff Communauté et le Sud Goëlo,

SOUHAITE également étendre les discussions avec les élus de Paimpol Goëlo.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,

DANIEL BARRET.



